



Association Idrissa pour le Développement du Niger et son Avenir

# FORMULAIRE DE PARRAINAGE SCOLAIRE

Réf. 020 ind C

**Avec AIDNA, parrainer un enfant** dans le désert du Niger, c'est non seulement lui donner accès à l'école mais aussi lui permettre de devenir un acteur dans le développement de son pays.

Concrètement, l'enfant parrainé bénéficiera de crayons, cahiers, ardoises, stylos et craies, 1 vêtement scolaire et 1 repas par jour. Les parrains sont informés de l'éducation scolaire de l'enfant au moyen de bulletins de notes et appréciations du professeur, de photos et correspondances établies avec l'élève.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ CP, Ville : \_\_\_\_\_

Tél. dom. : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/ Tél. port. : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

E-mail : \_\_\_\_\_

**Je parraine un enfant de l'école primaire.**

Les frais de scolarité s'élèvent à 4 €/mois x 10 mois, soit 40 € pour l'année scolaire.

**Je parraine un enfant du Collège.**

Les frais de scolarité s'élèvent à 10€/mois x 10 mois, soit 100 € pour l'année scolaire.

**Je parraine un enfant au Lycée ou Université.**

Les frais de scolarité s'élèvent à 25€/mois x 10 mois soit 250 € pour l'année scolaire.

Date et signature :

Année de cotisation :

=> Vous pouvez payer par PAYPAL (paiement sécurisé depuis notre site internet, création d'un compte facultatif).

=> Vous pouvez aussi payer par chèque : libeller votre chèque à l'ordre de l'**AIDNA** et l'envoyer à l'adresse ci-dessous.

=> Pour un renouvellement en toute tranquillité, programmez auprès de votre banque des virements périodiques mensuels, annuels...



L'AIDNA délivre des reçus fiscaux qui permettent aux particuliers de bénéficier d'une réduction d'impôt d'un montant égal à 66% de la somme versée dans la limite de 20% du revenu imposable. Sont concernés : les adhésions, parrainages, don, heures de bénévolat...

Avec tous nos remerciements  
Marie-Thérèse IDRISSE, Présidente